

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Compte de résultat	34
Annexes aux comptes annuels	36
Informations générales	37
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	47
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	51
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	57
Inventaire des actifs et passifs	73
Annexe(s)	115
Caractéristiques de l'OPC	116
Information SFDR	140
Loi Energie Climat (LEC)	152

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

Les marchés d'actions ont commencé cette nouvelle année en territoire positif. Une combinaison de signes raisonnablement encourageants dès les premiers jours de la saison des résultats, couplée à des données d'activité économique résilientes, ont soutenu les actifs risqués. Il fallait également noter ce mois-ci une hausse des rendements obligataires en raison de données économiques plus favorables repoussant ainsi les attentes de réduction des taux. Du côté géopolitique, les tensions au Moyen-Orient sont montées d'un cran. Pour l'instant, le problème reste maîtrisé, mais il a eu pour conséquence une hausse des prix du pétrole en janvier. D'un point de vue sectoriel, la technologie a surperformé de très loin le reste des secteurs, grâce aux publications encourageantes de deux gros acteurs du secteur. Les télécoms ainsi que les financières ont également surperformé. A l'inverse, les services aux collectivités et les matériaux étaient en retard. Sur le mois, le portefeuille a légèrement sous-performé son indice de référence. La société de services informatiques Capgemini (ESG Imporver) a bénéficié de la bonne performance des valeurs de technologie dans leur ensemble. Le fabricant d'ingrédients pour la consommation courante DSM-Firmenich (ESG Winner) a continué de se redresser. La société de services aux collectivités Veolia (ESG Improver) a surperformé alors que le perspectives restent encourageantes. A l'inverse, le fabricant de semi-conducteurs Infineon (ESG Improver) a souffert après l'annonce de la part de concurrents d'un environnement qui reste impacté par les niveaux de stocks élevés. Le fournisseur d'électricité Iberdrola (ESG Winner) a été impacté par la baisse des prix de l'électricité en Europe. Les investisseurs ont pris des profits sur le groupe industriel Siemens (ESG Winner) après le beau parcours en fin d'année dernière. Alors que la probabilité de connaître une profonde récession diminue et que les banques centrales font allusion à des baisses de taux plus tôt qu'anticipé, le repositionnement récent en faveur des actions se justifie. Cela dit, avec des valorisations de plus en plus élevées, la génération de bénéfices sera un facteur important et nécessaire dans les mois à venir. Nous resterons concentrés sur les fondamentaux des entreprises qui restent assez solides. Alors que les épisodes de rotation et de volatilité devraient se poursuivre en 2024, nous continuerons de chercher à ajouter des modèles économiques de bonne qualité à des valorisations raisonnables lorsque le marché nous en donnera l'opportunité.

Février 2024

Les marchés d'actions ont poursuivi leur hausse en février. La plupart des grands indices ont même atteints des plus hauts historiques. Sur le plan macro-économique, les marchés ont continué d'être portés par les anticipations de baisse des taux directeurs des banques centrales, en ligne avec les baisses d'inflation. La résilience de l'économie américaine continue de surprendre positivement, largement aidée par une politique budgétaire très expansionniste. Sur le plan micro-économique, après le très bon démarrage de la saison des résultats en janvier, d'autres publications ont soutenu la performance des marchés. Néanmoins, retiré de ces quelques publications exceptionnelles, le bilan de la saison des résultats est mitigé en Europe, avec des BPAs en baisse à deux chiffres et avec des entreprises qui ne surprennent plus autant positivement. Du côté des matières premières, le pétrole est remonté en début de période. D'un point de vue sectoriel, les secteurs cycliques tels que la consommation discrétionnaire, les industrielles et la technologie ont largement dominé sur le mois de février, conséquence des publications de résultats qui ont surpris positivement. A l'inverse, les secteurs défensifs tels que l'immobilier et les services aux collectivités étaient à la peine. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Schneider Electric (ESG Winner) a une nouvelle fois bénéficié de résultats au-dessus des attentes, la croissance étant tirée par la fourniture de solutions pour les data centers. La société de câbles et de câblage Prysmian (ESG Improver) s'est bien comportée après avoir publié des résultats encourageants, l'un des éléments clés a été la forte génération de cash-flow bien supérieure aux prévisions. L'entreprise de matériaux de construction CRH (ESG Winner) a été un contributeur positif, suite à des résultats pour l'ensemble de l'année 2023 supérieurs aux attentes. Du côté négatif, les actions de la société de carburants renouvelables Neste (ESG Winner) ont chuté après avoir publié de solides résultats au quatrième trimestre, mais des prévisions pour 2024 inférieures aux attentes du marché. En l'absence de nouvelles, Veolia (ESG Improver), spécialiste de la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie, a stagné. La société de distribution de gaz Snam (ESG Winner) a souffert de la baisse du prix du gaz en Europe. Depuis quatre mois maintenant, les marchés n'ont cessé de progresser à un rythme soutenu, en ligne avec les perspectives économiques qui s'améliorent. En parallèle, l'écart de performance se creuse entre les

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

valeurs. D'une part, les valeurs exposées aux bonnes thématiques (l'intelligence artificielle, les valeurs cycliques) enregistrent des performances exceptionnelles alors que d'autres valeurs souffrent par manque de catalyseurs. De ce point de vue, certaines valorisations peuvent sembler élevées mais ramenées aux perspectives de profits de ces entreprises, la conclusion est plus favorable. Quant à nous, la recherche d'entreprises dotées d'un modèle économique solide et de bonnes perspectives de profits, à des valorisations attractives reste toujours notre moteur.

Mars 2024

Dans la poursuite des performances de ce début d'année, les marchés d'actions ont terminé le mois de mars en forte hausse. Cela fait maintenant cinq mois que les marchés progressent de manière continue. Les banques centrales ont pour le moment laissé leurs taux inchangés. Mais les investisseurs regardent surtout la suite. Les taux d'inflation restent globalement orientés à la baisse mais le rythme de retour au niveau cible de 2% a nettement ralenti. Aux Etats-Unis, l'économie fait toujours preuve d'une forte résilience, laissant du temps à la Fed pour planifier l'assouplissement de sa politique monétaire. En Zone Euro, la situation économique est plus contrastée, ce qui laisse penser que la BCE pourrait plus rapidement baisser ses taux. Il est pour l'instant question de premières baisses de taux directeurs en juin pour ces deux zones géographiques. Du côté des matières premières, le pétrole continue de monter dans ce contexte, également soutenu par le contrôle de la production et les risques géopolitiques. D'un point de vue sectoriel, les financières signaient la meilleure performance de ce mois avec un potentiel décalage dans le temps des baisses de taux de la Fed. L'immobilier tout comme l'énergie ont suivi. A l'inverse, la consommation courante et la technologie après l'excellent début d'année fermaient la marche. Sur le mois, le portefeuille a sous-performé son indice de référence. Bank of Ireland (ESG Improver) a contribué positivement à la performance du portefeuille, les banques ayant bénéficié de la perspective d'un report éventuel des baisses de taux. Inditex (ESG Winner) a publié des résultats solides et des perspectives encourageantes dans un contexte pourtant évoqué comme difficile par ses consommateurs. Le fabricant de semi-conducteurs Infineon (ESG Improvers) a baissé ce mois-ci, les investisseurs semblant préoccupés par les perspectives de demande pour certains des marchés finaux les plus cycliques, comme celui de l'automobile. CapGemini (ESG Improver) a également été pénalisé après qu'un concurrent américain ait abaissé sa prévision de ventes pour 2024. En prenant du recul par rapport à l'excellente performance des marchés actions depuis quelques mois, quel état des lieux faire de la situation ? Du côté positif, une récession sévère semble peu probable, les bénéfices sont résilients, les taux d'intérêt vont très probablement baisser dès juin et les données économiques vont dans la bonne direction. Du côté négatif, les tensions géopolitiques restent élevées, l'inflation semble plus tenace que prévu et certaines valorisations semblent particulièrement chères. Dans l'ensemble, nous restons néanmoins optimistes compte tenu de la résilience de l'économie américaine et parce que la BCE sera attentive et réactive à la situation en zone euro. Nous poursuivons le maintien d'un portefeuille équilibré et diversifié avec la performance intrinsèque des titres comme principal moteur de performance.

Avril 2024

Contrairement aux mois précédents, les marchés d'actions ont terminé le mois d'avril en baisse. Sur le plan macro-économique, le mois a une nouvelle fois été marqué par le discours des banques centrales. Du fait de la résilience de la croissance américaine et de l'absence d'amélioration sur le front de l'inflation, la Fed considère maintenir une politique monétaire restrictive plus longtemps qu'initialement anticipée. Le marché a donc revu ses prévisions pour l'année 2024 à 1 à 2 baisses de taux, et ce pas avant le mois de septembre. Les taux à 10 ans ont ainsi tous globalement progressé, plus particulièrement aux Etats-Unis. Du côté de la Zone Euro, la situation reste beaucoup moins ambiguë avec une inflation qui décélère et des statistiques économiques qui s'améliorent, laissant la prévision d'une baisse de taux en juin inchangée. Les publications des bénéfices des sociétés américaines et européennes ont également marqué le mois avec des conclusions contrastées. Les Etats-Unis se démarquent avec des croissances bénéficiaires positives meilleures qu'attendues, contrairement à l'Europe. Du côté des matières premières, le pétrole a monté en début de mois avant de retomber au même niveau de début de mois. D'un point de vue sectoriel, l'énergie et les secteurs défensifs tels que la consommation courante, l'immobilier et les services aux collectivités ont surperformé dans un marché plus averse au risque. A l'inverse, les secteurs cycliques tels que la technologie et la consommation discrétionnaire figuraient parmi les pires performances de ce mois. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Prysmian (ESG Improver) a performé suite à l'annonce de l'acquisition de la société Encore qui fortifie sa position aux Etats-Unis. Infineon (ESG Improver) a bénéficié des messages positifs sur le secteur des semi-conducteurs. La bonne performance d'ASMI (ESG Improver) a été tirée par l'annonce de résultats meilleurs qu'attendus au T1. Neste (ESG Improver) a souffert suite à la publication de résultats

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

inférieurs aux attentes aux T1, notamment une marge sur le diesel renouvelable qui a atteint un point bas. Merck (ESG Improver) continue de souffrir de l'absence de messages positifs dans le secteur de l'équipement médical. Ce mois marque la première rupture depuis le début de l'année, avec des performances sectorielles différentes. La situation aux Etats-Unis reste un point d'attention puisqu'en fin de mois, un certain nombre de données publiées (l'emploi ralentit, le taux de chômage remonte, les hausses de salaires s'essoufflent) pourrait être le signe que la Fed attend pour baisser ses taux. Néanmoins, nous devons rester attentif à une situation où l'inflation persisterait et où la croissance économique serait faible. Dans ces circonstances, nous continuons de privilégier un portefeuille équilibré et diversifié avec la performance intrinsèque des titres comme principal moteur de performance.

Mai 2024

Les marchés boursiers européens ont gagné du terrain en mai. Cette solide performance s'explique par l'amélioration de certains indicateurs économiques en Europe. De plus, le ralentissement de l'inflation en Europe permettra à la BCE de réduire ses taux en juin, et la poursuite de l'assouplissement monétaire stimulera probablement la croissance l'année prochaine. Aux États-Unis, la résilience de l'activité devrait se poursuivre au premier semestre avec une inflation conforme aux prévisions. Les données moins bonnes sur le marché du travail n'inquiètent pas les marchés, car la Fed a de la marge de manœuvre pour soutenir l'économie. Enfin, les récentes mesures prises en Chine pour stimuler le secteur immobilier et assouplir les restrictions d'achat ont apporté un certain soulagement temporaire. D'un point de vue sectoriel, des secteurs défensifs tels que l'immobilier et les services aux collectivités sont arrivés en tête, conséquence de la baisse des taux. A l'inverse, l'énergie et la consommation discrétionnaire étaient les deux seuls secteurs qui ont terminé en territoire négatif. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Le groupe pharmaceutique et technologique Merck (ESG Improver) a fortement contribué, la société a annoncé de solides chiffres au premier trimestre, avec une dynamique pointant vers le haut de la fourchette des prévisions et au-dessus des attentes du consensus. Le leader des câbles pour l'électrification et les communications Prysmian (ESG Improver) a continué son beau parcourt après l'annonce de résultats au premier trimestre supérieurs aux attentes. Notre participation dans le fabricant de semi-conducteurs Infineon (ESG Improver) a également bien performé. Au début du mois, la direction a publié des prévisions mises à jour qui signalent les attentes d'une reprise au second semestre. La banque belge KBC (ESG Winner) a connu des prises de profit après à une très bonne performance depuis le début de l'année. Le géant industriel Siemens (ESG Winner) reste impacté par un marché de l'automatisation en Chine qui a du mal à retrouvé le chemin de la croissance. Le sentiment des investisseurs a été stimulé par un meilleur environnement macroéconomique et par une bonne saison de résultats, les entreprises ayant dépassé les attentes. Le principal risque de ce scénario est une réaccélération de l'inflation et une escalade sur le front géopolitique. Avec des épisodes de rotation et de volatilité probables en 2024, nous continuerons à acheter des modèles d'affaires attrayants à des niveaux de valorisation intéressants avec un horizon d'investissement à moyen terme.

Juin 2024

Contrairement au mois précédent, les marchés d'actions européennes ont terminé le mois de juin en baisse. La principale raison a été l'annonce surprise par le président de la république française de la dissolution de l'Assemblée nationale après les résultats obtenus aux élections européennes. Pour les investisseurs, l'attention s'est portée sur le financement des programmes politiques alors que le déficit de la France est déjà à un niveau élevé. En fin de mois, après les résultats du premier tour, les attentes penchaient vers une assemblée sans majorité ou avec une majorité d'élus d'extrême droite. Du côté des élections encore, le premier débat pour l'élection américaine de novembre a eu lieu. La prestation du président sortant a déçu et a renforcé la montée dans les sondages du candidat républicain. Sur le plan économique, la BCE a réduit son taux directeur de 25 points de base en début de mois. Des réductions sont encore attendues avant la fin de l'année aux États-Unis et en Europe. D'un point de vue sectoriel, la technologie réalisait une excellente performance dans un marché averse au risque, sur fond de meilleures perspectives au deuxième semestre. A l'inverse, beaucoup de secteurs ont sous-performé tels que l'immobilier, les industrielles et la consommation courante. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. ASMI (ESG Improver) a bénéficié d'annonces de nouveaux investissements dans les technologies pour les semi-conducteurs avancés. Inditex (ESG Winner), propriétaire de la marque Zara, continue de profiter de ses gains de parts-de-marché. Deutsche Boerse (ESG Winner) présente un profil de croissance intéressant dans un environnement économique plus difficile. Vinci (ESG Improver) a souffert de l'incertitude politique en France. Merck (ESG Improver) a été impacté par l'annonce de l'échec d'approbation d'un nouveau médicament. Avec ces événements, les valorisations en Europe se sont détendues ces dernières semaines, particulièrement en France et sur des

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

segments plus cycliques. Dans des périodes d'incertitude, le premier mouvement à la baisse est toujours indifférencié et des entreprises avec de bons fondamentaux peuvent être vendues simplement parce qu'elles sont associées à une région ou à un secteur donné. Nous restons constructifs et profitons de ce genre d'opportunité pour ajouter ou renforcer des entreprises avec des modèles économiques de qualité à une valorisation plus intéressante.

Juillet 2024

Les marchés d'actions européennes ont terminé le mois de juillet en légère hausse. Sur le plan économique, les investisseurs ont été rassurés par le chiffre de la croissance américaine pour le deuxième trimestre, ressortie au-dessus des attentes. Dans le même temps, le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi, laissant la porte ouverte à une future baisse de taux par la Fed en septembre. Quant à la situation en zone Euro, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée sans s'avancer sur la suite par manque de visibilité. Sur le plan politique, la campagne présidentielle américaine a été marquée par quelques rebondissements, dont le retrait de la candidature de J. Biden. En France, la situation politique ne s'est pas plus éclaircie au lendemain des élections puisqu'il reste à nommer un nouveau premier ministre et son gouvernement. L'autre actualité marquante de ce mois-ci était la publication des résultats du deuxième trimestre. Pour les entreprises ayant déjà publié, la saison est pour le moment mitigée, en particulier pour les valeurs cycliques. La thématique de l'intelligence artificielle montrait également des signes d'essoufflement. D'un point de vue sectoriel, une rotation s'est opérée sur le mois, conséquence des publications de résultats. Les secteurs défensifs tels que la santé et les services aux collectivités ont surperformé grâce à la publication de résultats relativement résilients. A l'inverse, la technologie et la consommation discrétionnaire affichaient les pires performances mensuelles. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Dans les contributeurs positifs, le fabricant d'ingrédients pour la consommation courante DSM-Firmenich (ESG Winner) a publié de très bons résultats et a même relevé ses objectifs annuels. L'entreprise de matériaux de construction CRH (ESG Winner) a retrouvé de l'intérêt auprès des investisseurs grâce à la confirmation du maintien de ses prix à un niveau élevé. Dans les contributeurs négatifs, Infineon (ESG Improver) a baissé, pénalisé par les publications de ses concurrents. ASMI (ESG Improver) a également été sanctionné tout comme le reste du secteur sur des considérations macro-économiques. Le marché s'est désormais préparé à un ralentissement progressif de la croissance économique américaine et de l'inflation, menant ainsi à une inflexion sur les taux d'intérêts. Toute publication d'indicateurs économiques n'allant pas dans ce sens pourrait surprendre la dynamique en place. La thématique cyclique reste pour le moment pénalisée et sa performance conditionnée à un rebond de l'activité au dernier trimestre, comme anticipé par le consensus. Comme toujours, nous restons attentifs aux opportunités qui se présenteraient, à la recherche de modèles économiques résilients et capables de soutenir leurs bénéfices.

Août 2024

Après un début de mois agité, les actions européennes ont terminé le mois d'août en territoire positif. Après des données sur le marché du travail moins bonnes que prévu aux États-Unis au début du mois d'août, nous avons assisté à une forte baisse des marchés boursiers à l'échelle mondiale, les craintes de récession s'étant à nouveau intensifiées. Cependant, comme nous l'avons vu à maintes reprises, cette courte période d'inquiétude n'a pas duré longtemps. Au cours du mois, nous avons vu une série de chiffres d'inflation rassurants. Dans la Zone Euro, l'inflation est tombée à son plus bas niveau depuis trois ans, tandis qu'aux États-Unis, les données étaient également encourageantes. Cela a renforcé la probabilité que la Réserve fédérale réduise les taux d'intérêt en septembre, tandis qu'en Europe les données récentes soutiennent de nouvelles baisses avant la fin de l'année. Cela a rassuré les investisseurs et a permis au marché des actions de rebondir fortement. D'un point de vue plus microéconomique, le mois d'août a clôturé la saison des résultats du T2. Dans l'ensemble, ils ont été robustes, avec plus de résultats au-dessus des attentes qu'en-dessous. Néanmoins, les dirigeants des entreprises ont été prudents dans leurs perspectives, en particulier pour certains des marchés finaux les plus cycliques. Compte tenu des valorisations plus élevées sur le marché, il y avait peu de tolérance pour des résultats faibles. Les entreprises qui n'ont pas répondu aux attentes ont été plus punies que celles qui les ont battues n'ont été récompensées. Ce fut une saison des résultats difficile du point de vue de la gestion de portefeuille, car il était plus important d'éviter les perdants que de trouver les gagnants. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. Dans les contributeurs positifs, Inditex (ESG Winner) continue de bénéficier de la solidité de son modèle économique qui lui permet de prendre des parts-de-marché. Merck (ESG Improver) a profité de bons résultats du T2 qui ont confirmé la fin du ralentissement dans la division Life Science. Deutsche Boerse (ESG Winner) présente un profil de croissance intéressant et solide. Dans les contributeurs négatifs, Michelin (ESG Winner) souffre de données qui restent

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

mal orientées dans le secteur de l'automobile. KBC (ESG Winner), comme l'ensemble du secteur bancaire, a été impacté par la baisse des taux. Même après un repli au début du mois d'août, les marchés boursiers restent à des sommets historiques ou presque. Si l'on prend du recul par rapport au flux d'informations à court terme, il y a de bonnes raisons de rester optimiste. Les données sur l'inflation évoluent dans la bonne direction, ce qui valide les arguments en faveur d'une réduction des taux des banques centrales à l'approche des derniers mois de l'année. D'un point de vue économique, les chances qu'une récession sévère se matérialise ont été invalidées par des données qui restent assez résilientes. D'un point de vue fondamental, les résultats des entreprises ont également été encourageants. Le défi est aujourd'hui celui de la valorisation. Les marchés se négocient à des niveaux élevés, il y a peu de place pour la déception. Les investisseurs suivront de près l'actualité politique et géopolitique au cours des prochains mois et surveilleront les décisions des banques centrales. Comme toujours, nous n'essaierons pas de deviner les résultats macroéconomiques, mais plutôt de tirer parti de toute volatilité pour acheter des entreprises de bonne qualité à des valorisations intrinsèques attrayantes.

Septembre 2024

Les marchés d'actions ont terminé le mois de septembre en hausse, portés principalement par les baisses de taux directeurs des banques centrales et les annonces des mesures de relance en Chine. Sur le plan économique, le ralentissement de l'activité s'est confirmé et l'inflation a continué de baisser dans les économies avancées. La Fed a donc décidé de baisser ses taux directeurs à un rythme plutôt rapide puisque cette première baisse s'élevait à 50 points de base. Bien que l'économie soit jugée solide, la Fed ne voulait pas prendre le risque d'attendre que la situation ne se dégrade trop. De son côté, la BCE a procédé à sa deuxième baisse de taux, à hauteur de 25 points de base. Les mesures annoncées en Chine en fin de mois ont incité les investisseurs à se repositionner sur les valeurs qui y sont particulièrement exposées (luxe, auto). D'un point de vue sectoriel, les secteurs défensifs ont surperformé les autres secteurs. Ainsi, l'immobilier et les services aux collectivités arrivaient en tête. A l'inverse, l'énergie et la technologie ont terminé le mois en territoire négatif. Sur le mois, le portefeuille a sous-performé son indice de référence. Inditex (ESG Winner) a publié de très bons résultats qui démontrent la force de son modèle économique. Merck (ESG Improver) a passé des messages plus prudents, notamment à cause de la faiblesse de la croissance en Chine. Les investisseurs ont donc été rassurés par les propos de la Fed qui en agissant fort maintenant crédibilise le scénario de soft landing. Concernant la suite, il faudra être attentifs aux chiffres de l'emploi car leurs détériorations pourraient tout remettre en question. En cette fin d'année, le résultat des élections américaines en novembre ainsi que le détail des mesures du plan de relance chinois seront particulièrement scrutés. Comme toujours, nous n'essayons pas de deviner les résultats macroéconomiques, mais préférerons nous concentrer sur l'évaluation de la qualité des modèles économiques.

Octobre 2024

Les marchés d'actions ont terminé le mois d'octobre en baisse. Sur le plan économique, le mois a été marqué par une poursuite de la baisse de l'inflation particulièrement en Europe, et un ralentissement de l'activité économique en Chine et en Allemagne alors que l'économie américaine restait résiliente. La BCE a une nouvelle fois baissé ses taux, comme attendu. Sur le plan micro-économique, les publications des résultats du troisième trimestre ont également animé les marchés. En Europe, les entreprises qui ont déjà publié ont dépassé les estimations de BPA dans 60 % des cas. La croissance des bénéfices est plus forte que prévu initialement. Néanmoins, il est à noter que les valeurs cycliques et/ou liées à la Chine ou aux matières premières ont été sous pression avec l'annonce d'avertissements à l'approche de la saison des résultats. En revanche, les segments plus défensifs du marché, tels que les services aux collectivités et les soins de santé, ont mieux résisté. D'un point de vue sectoriel, seuls deux secteurs ont terminé le mois en territoire positif, les télécoms et les industrielles, portés par de bonnes publications de résultats. A l'inverse, la technologie (avertissements de poids lourds dans le secteur) et la consommation courante (publications décevantes de valeurs dans les boissons et la beauté) ont été pénalisés. Sur le mois, le portefeuille a sous-performé son indice de référence. Les investisseurs suivront de près l'actualité économique, politique et géopolitique au cours des prochains mois, en particulier les décisions des banques centrales et les élections américaines au début du mois de novembre. Les résultats de l'élection pourraient en effet générer des changements notables de perspectives de croissance et d'inflation pour l'économie américaine. Comme toujours, nous n'essaierons pas de deviner les résultats macroéconomiques, mais continuerons de tirer parti d'éventuels épisodes de volatilité pour renforcer des entreprises de bonne qualité à des valorisations attractives.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Novembre 2024

En novembre, les marchés européens ont terminé en territoire très légèrement positif après avoir souffert en début de mois, alors que les marchés américains ont atteint de nouveaux sommets suite à l'élection de Donald Trump. En Europe, l'incertitude autour de la situation politique en France et en Allemagne, ajouté à la détérioration des perspectives (retournement des indicateurs avancés) ont alimenté cette aversion pour le risque. Les investisseurs s'inquiètent également de l'impact des droits de douane que pourraient imposer Donald Trump sur les autres économies. Dans ce contexte, le dollar s'est fortement renforcé. Du côté des matières premières, le pétrole terminait inchangé malgré la forte volatilité. D'un point de vue sectoriel, les performances ont été en grande partie fonction des gagnants et perdants de la politique de Donald Trump. La technologie (bonnes publications, messages rassurants et positionnement peu élevé) et les télécoms sont arrivés en tête. A l'inverse, les matériaux et la consommation courante ont sous-performé. Sur le mois, le portefeuille a surperformé son indice de référence. La société de matériaux de construction CRH (ESG Winner) a profité de sa forte exposition au marché américain (60% des ventes) où les perspectives économiques restent solides. Il en est de même pour le distributeur agroalimentaire Ahold-Delhaize (ESG Improver, 60% des ventes aux Etats-Unis). La banque belge KBC (ESG Winner) a publié des résultats du T3 solides et confirmé ses perspectives pour 2024 et 2025. Le groupe de produits de santé et chimie Merck (ESG Improver) a sous-performé après la publication de perspectives 2025 plus prudentes. La société de services environnementaux Veolia (ESG Improver) a souffert de perspectives économiques faibles en Europe. Concernant les mouvements, nous avons acheté Syensqo (ESG Improver) et renforcé Air Liquide 5ESG Improver), Publicis (ESG Winner) et ASM International (ESG Improver). A l'inverse, nous avons vendu Bank of Ireland (ESG Improver) et Akzo Nobel (ESG Improver), et réduit Schneider Electric (ESG Winner). Sauf effondrement des marchés en décembre, 2024 aura finalement été une autre année très favorable pour les marchés boursiers, avec de nombreux indices régionaux proches de leurs plus hauts. Ce rebond aura été alimenté par une combinaison de baisses de taux des banques centrales, une croissance économique meilleure que prévu (en particulier aux États-Unis) et des saisons de résultats relativement résiliennes pour les entreprises. Les politiques des banques centrales devraient rester accommodantes dans un contexte économique qui semble ralentir. Les investisseurs surveilleront de près les premiers jours de la présidence Trump pour déterminer quel sera l'impact réel des politiques plus protectionnistes sur la rentabilité des entreprises à l'échelle mondiale. Comme toujours, nous nous concentrerons sur les opportunités d'alpha, en cherchant à ajouter des entreprises de bonne qualité à des valorisations raisonnables.

Décembre 2024

Les actions de la Zone Euro ont terminé le mois de décembre globalement en hausse, rattrapant en partie la sous-performance de Novembre. Pourtant, les indicateurs économiques en Europe sont restés mitigés. La croissance économique européenne a continué de montrer des signes de faiblesse, notamment les conditions qui restent difficiles pour le secteur manufacturier comme le confirment les chiffres de production industrielle en Allemagne. Dans le même temps, la situation politique en France et en Allemagne continue d'être incertaine. Les risques de hausse des tarifs douaniers américains ont continué de peser sur certains titres. Du côté des banques centrales, de nouvelles baisses de taux de la part de la BCE et de la Fed (-25 pb) ont été actées. D'un point de vue sectoriel, les divergences sectorielles ont été marquées. La consommation discrétionnaire (suite aux annonces de stimulus en Chine) et la technologie ont porté les indices. A l'inverse, des secteurs plus défensifs tels que l'immobilier, les télécoms et les services aux collectivités les ont pénalisé. Sur le mois, le portefeuille a sous-performé son indice de référence. La banque belge KBC (ESG Winner) a profité de la hausse des taux d'intérêt. Le fabricant de matériaux de construction CRH (ESG Winner) a souffert de prises de profits après la bonne performance depuis le début de l'année. Le producteur d'énergie renouvelable EDPR (ESG Winner) a été impacté par des perspectives qui restent incertaines en 2025, notamment avec les incertitudes concernant les nouvelles politiques que mettra en place l'administration Trump. 2024 a été une nouvelle fois une année très positive pour les marchés financiers. Les baisses de taux, la résilience des bénéfices et des données macroéconomiques ainsi que la dynamique porteuse de l'intelligence artificielle ont tous soutenu l'appétit pour le risque. À l'avenir, les investisseurs surveilleront de près les premiers jours de la présidence Trump pour déterminer quel sera l'impact réel des politiques plus protectionnistes sur la dynamique de la croissance mondiale, en particulier en Europe. Bien que nous restions optimistes, nous pensons que l'alpha deviendra une part plus importante des rendements à l'avenir. Comme toujours, nous nous concentrerons sur les opportunités au niveau titre, en cherchant à ajouter des entreprises de bonne qualité à des valorisations raisonnables.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ESG IMPROVERS EURO et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - I en devise EUR : 8,51% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - L (C) en devise EUR : 8,84% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,52%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - N (C) en devise EUR : 8,23% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ESG IMPROVERS EURO et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - P (C) en devise EUR : 7,81% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,52%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - PM (C) en devise EUR : 8,11% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - R1 (C) en devise EUR : 7,46% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - Z (C) en devise EUR : 8,93% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%
- Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - Z (D) en devise EUR : 8,90% / 9,49% avec une Tracking Error de 2,51%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	87 763 539,63	88 082 293,68
IBERDROLA SA	13 440 090,41	20 845 625,09
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	18 232 564,48	13 136 330,63
CAPGEMINI SE	8 948 241,18	16 848 101,15
DANONE	17 693 517,56	7 690 221,38
L'OREAL SA-PF 2026	13 368 464,36	10 619 442,57
ASML HOLDING NV	21 390 599,79	2 244 545,00
TOTALENERGIES SE	17 523 623,13	4 685 533,86
BANK OF IRELAND GROUP PLC	8 132 428,62	14 053 630,85
SNAM	4 934 797,39	17 139 965,86

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 27 518 207,08**

o Prêts de titres : 27 518 207,08

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

o Change à terme :

o Future :

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	
CREDIT AGRICOLE CIB	
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	
NATIXIS	
SOCIETE GENERALE PAR	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	25 029 094,76
. Actions	10 794 616,42
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	312 724,00
Total	36 136 435,18
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 600 069,52
. Autres revenus	
Total des revenus	1 600 069,52
. Frais opérationnels directs	986 181,08
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	986 181,08

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	27 518 207,08				
% de l'Actif Net (*)	4,53				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	27 518 207,08				
% de l'Actif Net	4,53				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ACCOR FRANCE	10 031 327,04				
ENI SPA ITALIE	5 840 312,94				
UNICREDIT SPA ITALIE	4 297 540,80				
DEUTSCHE BOERSE AG ALLEMAGNE	3 571 904,29				
RENAULT SA FRANCE	1 836 643,80				
LVMH - MOET HENNESSY LOUIS VUITTON FRANCE	1 036 680,63				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) ESPAGNE	888 270,60				
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE SYD CANADA	850 585,87				
ROYAL BANK OF CANADA CANADA	634 481,67				
BANK OF AMERICA CORP ETATS-UNIS	616 164,97				

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	16 808 200,00			
BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	9 789 231,90			
NATIXIS FRANCE	331 238,40			
J.P.MORGAN AG FRANCFOORT ALLEMAGNE	300 498,06			
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN ALLEMAGNE	177 060,00			
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	111 978,72			

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	25 029 094,76				
- Obligations	10 794 616,42				
- OPC					
- TCN					
- Cash	312 724,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Dollar Australien	850 585,87				
Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	1 035 161,61				
Monnaie de la garantie					
Euro	32 275 660,11				
Monnaie de la garantie					
Dollar Us	1 974 968,28				
Monnaie de la garantie					
Dollar Canadien	59,31				

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	5 933 305,06				
Ouvertes	29 890 406,12				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	27 518 207,08				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	35 823 711,18				
Cash	312 724,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	1 600 069,52				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-986 257,68	76,60			
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

1.1 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciaux ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciaux et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entiereté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciaux et ETF contraints par leur indice de référence.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO ESR

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE AMUNDI ESG IMPROVERS EURO ESR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ESG IMPROVERS EURO ESR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	602 689 477,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	602 689 477,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	10 794 616,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 794 616,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 513 813,30
OPCVM	2 513 813,30
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	27 534 566,57
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	27 534 566,57
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	643 532 474,08
Créances et comptes d'ajustement actifs	367 445,00
Comptes financiers	203 303,75
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	570 748,75
Total de l'actif I+II	644 103 222,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	560 237 463,51
Report à nouveau sur revenu net	12,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3,04
Résultat net de l'exercice	46 996 460,59
Capitaux propres I	607 233 939,14
Passifs de financement II (*)	607 233 939,14
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	607 233 939,14
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	35 823 711,18
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	35 823 711,18
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	35 823 711,18
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 045 572,51
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	1 045 572,51
Total Passifs : I+II+III+IV	644 103 222,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	14 939 034,92
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	947 062,55
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	668 872,27
Sous-total produits sur opérations financières	16 554 969,74
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	-333 174,11
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-658 345,26
Sous-total charges sur opérations financières	-991 519,37
Total revenus financiers nets (A)	15 563 450,37
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 816 883,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 816 883,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	9 746 567,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	671 991,92
Sous-total revenus nets I = (C+D)	10 418 559,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	24 984 688,63
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 477 051,62
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	23 507 637,01
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 129 317,16
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	24 636 954,17

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 292 058,51
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	989,55
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	10 293 048,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 647 899,34
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	11 940 947,40
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	46 996 460,59

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	218 050 041,34	157 131 617,74	334 632 874,22	525 541 825,58	607 233 939,14
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D en EUR					
Actif net				31 883 210,88	27 015 935,76
Nombre de titres				609,866	490,072
Valeur liquidative unitaire				52 279,04	55 126,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes				984,32	1 782,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					480,43
Distribution unitaire sur revenu				645,98	1 040,58
Crédit d'impôt unitaire				70,93	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C en EUR					
Actif net		107,73	95,12	111,12	120,94
Nombre de titres		1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		107,73	95,12	111,12	120,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,08	1,05	2,94	5,05
Capitalisation unitaire sur revenu		0,75	1,30	1,74	2,58
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C en EUR					
Actif net	132 586 536,00	157 131 294,54	156 480 006,06	205 857 219,95	222 988 808,53
Nombre de titres	762 274,568	723 272,629	818 404,772	926 356,363	927 176,217
Valeur liquidative unitaire	173,93	217,25	191,20	222,22	240,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,06	54,85	1,64	5,48	9,73
Capitalisation unitaire sur revenu	2,34	2,56	1,95	2,52	3,83

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C en EUR					
Actif net		107,73	4 372,79	62 772 505,17	68 738 077,66
Nombre de titres		1,000	46,000	570 540,834	579 518,134
Valeur liquidative unitaire		107,73	95,06	110,02	118,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,08	1,04	2,72	4,81
Capitalisation unitaire sur revenu		0,75	1,16	0,83	1,44
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C en EUR					
Actif net		107,74	9 187 542,98	10 760 539,43	24 951 758,22
Nombre de titres		1,000	97 098,918	97 921,223	210 048,636
Valeur liquidative unitaire		107,74	94,62	109,88	118,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,08	0,97	2,71	4,81
Capitalisation unitaire sur revenu		0,76	0,94	1,18	1,76
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C en EUR					
Actif net			103,60	52 776 596,25	52 912 132,77
Nombre de titres			1,000	444 070,244	414 309,617
Valeur liquidative unitaire			103,60	118,84	127,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			0,81	3,12	5,18
Capitalisation unitaire sur revenu			-0,27	-0,19	1,15
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C en EUR					
Actif net			93 008 869,94	89 427 339,54	124 220 093,45
Nombre de titres			1 048,245	861,325	1 098,329
Valeur liquidative unitaire			88 728,17	103 825,31	113 099,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			471,07	2 555,01	4 565,07
Capitalisation unitaire sur revenu			1 356,69	1 824,66	2 484,28

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D en EUR					
Actif net			75 951 883,73	72 064 303,24	86 407 011,81
Nombre de titres			856,052	706,970	800,970
Valeur liquidative unitaire			88 723,44	101 934,03	107 877,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes			471,29	1 390,00	3 487,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				1 135,32	932,73
Distribution unitaire sur revenu			1 352,36	1 788,43	2 420,02
Crédit d'impôt unitaire				138,29	
Part AMUNDI RESA ACTIONS EURO S en EUR					
Actif net	85 463 505,34				
Nombre de titres	672 004,113				
Valeur liquidative unitaire	127,17				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,24				
Capitalisation unitaire sur revenu	1,70				

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010184846 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

FR0014005R06 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC

FR0014005R22 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C : Taux de frais maximum de 1,50 % TTC

FR0014005R14 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C : Taux de frais maximum de 1,50 % TTC

FR0014007EI4 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC

FR001400D807 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C : Taux de frais maximum de 1.81% TTC.

FR0014007EJ2 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC

FR001400FU45 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU NR.

Ainsi, à compter du 03 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 03 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

La période d'observation de la part R1 débute le 31 octobre 2022.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 30 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 20% pour la part L-C
- 20% pour la part N-C
- 20% pour la part P-C
- 20% pour la part PM-C
- 20% pour la part Z-C
- 20% pour la part Z-D
- 20% pour la part R1
- 20% pour la part ID

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	525 541 825,58
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	118 296 009,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-76 909 828,58
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 746 567,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23 507 637,01
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 293 048,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 658 327,59
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 582 991,60
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	607 233 939,14

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	17 815	994 289,90
Parts rachetées durant l'exercice	-137 609	-7 699 974,90
Solde net des souscriptions/rachats	-119 794	-6 705 685,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	490 072	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	215 250,812	52 000 826,59
Parts rachetées durant l'exercice	-214 430,958	-50 909 433,52
Solde net des souscriptions/rachats	819,854	1 091 393,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	927 176,217	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	87 724,162	10 334 243,13
Parts rachetées durant l'exercice	-78 746,862	-9 256 582,46
Solde net des souscriptions/rachats	8 977,300	1 077 660,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	579 518,134	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	121 514,847	13 790 459,30
Parts rachetées durant l'exercice	-9 387,434	-1 110 216,05
Solde net des souscriptions/rachats	112 127,413	12 680 243,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	210 048,636	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 940,000	1 023 586,88
Parts rachetées durant l'exercice	-37 700,627	-4 800 373,03
Solde net des souscriptions/rachats	-29 760,627	-3 776 786,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	414 309,617	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	264,491	29 822 525,99
Parts rachetées durant l'exercice	-27,487	-3 133 248,62
Solde net des souscriptions/rachats	237,004	26 689 277,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 098,329	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	94,000	10 330 077,37
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	94,000	10 330 077,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	800,970	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I- D FR001400FU45	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	27 015 935,76	490,072	55 126,46
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L- C FR0014005R14	Capitalisation	Capitalisation	EUR	120,94	1,000	120,94
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C FR0010184846	Capitalisation	Capitalisation	EUR	222 988 808,53	927 176,217	240,50
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P- C FR0014005R22	Capitalisation	Capitalisation	EUR	68 738 077,66	579 518,134	118,61
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C FR0014005R06	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 951 758,22	210 048,636	118,79
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C FR001400D807	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 912 132,77	414 309,617	127,71
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z- C FR0014007E14	Capitalisation	Capitalisation	EUR	124 220 093,45	1 098,329	113 099,16
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z- D FR0014007EJ2	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	86 407 011,81	800,970	107 877,96

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 ALLEMAGNE +/-	Pays 3 PAYS-BAS +/-	Pays 4 ITALIE +/-	Pays 5 ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	602 689,47	223 662,00	175 112,51	70 049,37	56 590,07	31 395,42
Opérations temporaires sur titres	27 518,21	16 808,20			5 948,12	
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-25 029,09	-12 494,07	-121,77		-10 688,92	-1 724,01
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	605 178,59					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	10 794,62	9 944,03	850,59		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	203,30				203,30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-10 794,62	-9 944,03	-850,59		
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					203,30

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts				1 676,60	4 256,71	4 860,49	0,83
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	203,30						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers				-1 676,60	-4 256,71	-4 860,49	-0,83
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	203,30						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 AUD +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	5 793,59	365,16			0,06
Obligations et valeurs assimilées	1 974,71	670,01	850,59		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,76	60,64		2,18	1,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-1 974,97	-670,00	-850,59		-0,06
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	5 794,09	425,81		2,18	1,38

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	9 789,23	
CREDIT AGRICOLE CIB	16 808,20	
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	300,50	
NATIXIS	331,24	
SOCIETE GENERALE PAR	111,98	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	177,06	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	10 613,83	
CREDIT AGRICOLE CIB	24 541,84	
NATIXIS	365,16	
SOCIETE GENERALE PAR	121,77	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	181,10	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	312,72	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
J.P.MORGAN AG FRANCFOR		312,72

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Crédances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Crédances		
	Souscriptions à recevoir	54 721,00
	Collatéraux	312 724,00
Total des créances		367 445,00
Dettes		
	Rachats à payer	25 539,13
	Frais de gestion fixe	564 193,86
	Frais de gestion variable	10 739,49
	Collatéraux	312 724,00
	Autres dettes	132 376,03
Total des dettes		1 045 572,51
Total des crédances et des dettes		-678 127,51

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	256 549,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Frais de gestion variables provisionnés	500,26
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 379 736,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	4 059,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 000 520,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion variables provisionnés	1 259,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	278 564,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Frais de gestion variables provisionnés	455,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	982 786,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	1 005,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	531 031,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	2 049,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

	31/12/2024
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	376 953,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	1 410,48
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 513 813,30
Instruments financiers à terme	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	2 513 813,30
Total des titres du groupe			2 513 813,30

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	10 418 559,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	10 418 559,02
Report à nouveau	12,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	10 418 571,02

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	509 957,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	509 957,74
Report à nouveau	4,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	509 962,47
Affectation :	
Distribution	509 959,12
Report à nouveau du revenu de l'exercice	3,35
Capitalisation	
Total	509 962,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	490,072
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1 040,58
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	42 450,25

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,58
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,58
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2,58
Total	2,58
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 552 970,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 552 970,19
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 552 970,19
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	3 552 970,19
Total	3 552 970,19
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	840 186,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	840 186,60
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	840 186,60
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	840 186,60
Total	840 186,60
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	371 700,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	371 700,42
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	371 700,42
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	371 700,42
Total	371 700,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	476 824,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	476 824,69
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	476 824,69
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	476 824,69
Total	476 824,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 728 557,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 728 557,74
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 728 557,74
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 728 557,74
Total	2 728 557,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 938 359,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 938 359,06
Report à nouveau	7,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 938 366,33
Affectation :	
Distribution	1 938 363,42
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,91
Capitalisation	
Total	1 938 366,33
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	800,970
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 420,02
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	135 771,68

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 636 954,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	24 636 954,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 636 957,21

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 108 752,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 108 752,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 108 755,30
Affectation :	
Distribution	873 308,30
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	235 447,00
Total	1 108 755,30
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	490,072
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1 782,00

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	5,05
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5,05
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5,05
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	5,05
Total	5,05
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 026 624,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	9 026 624,09
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 026 624,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 026 624,09
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 026 624,09
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	9 026 624,09
Total	9 026 624,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 787 780,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 787 780,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 787 780,22
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	2 787 780,22
Total	2 787 780,22
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 010 642,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 010 642,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 010 642,57
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 010 642,57
Total	1 010 642,57
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 149 117,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 149 117,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 149 117,74
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	2 149 117,74
Total	2 149 117,74
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 013 954,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 013 954,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 013 954,07
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	5 013 954,07
Total	5 013 954,07
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 540 078,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 540 078,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 540 078,17
Affectation :	
Distribution	2 792 982,39
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	747 095,78
Total	3 540 078,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	800,970
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3 487,00

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	509 959,12	EUR	1 040,58	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	873 308,30	EUR	1 782,00	EUR
Total	1 383 267,42	EUR	2 822,58	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 938 363,42	EUR	2 420,02	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 792 982,39	EUR	3 487,00	EUR
Total	4 731 345,81	EUR	5 907,02	EUR

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			577 660 383,03	95,14
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			577 660 383,03	95,14
Assurance			35 059 137,00	5,77
ALLIANZ SE-REG	EUR	82 437	24 393 108,30	4,01
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	21 897	10 666 028,70	1,76
Automobiles			12 419 447,04	2,05
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	157 248	12 419 447,04	2,05
Banques commerciales			41 117 413,08	6,77
INTESA SANPAOLO	EUR	5 114 768	19 758 348,78	3,25
KBC GROUP NV	EUR	286 545	21 359 064,30	3,52
Composants automobiles			15 068 302,80	2,48
MICHELIN (CGDE)	EUR	473 846	15 068 302,80	2,48
Conglomérats industriels			28 764 262,32	4,74
SIEMENS AG-REG	EUR	152 547	28 764 262,32	4,74
Construction et ingénierie			15 250 345,74	2,51
VINCI SA	EUR	152 901	15 250 345,74	2,51
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			15 084 150,86	2,48
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	479 014	15 084 150,86	2,48
Distribution spécialisée			17 067 440,10	2,81
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	283 054	14 050 800,56	2,31
MONCLER SPA	EUR	59 173	3 016 639,54	0,50
Electricité			15 620 610,60	2,57
IBERDROLA SA	EUR	1 174 482	15 620 610,60	2,57
Equipements électriques			34 280 249,36	5,65
PRYSMIAN SPA	EUR	164 726	10 157 005,16	1,67
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	100 138	24 123 244,20	3,98
Equipements et fournitures médicaux			5 159 168,80	0,85
ESSILORLUXOTTICA	EUR	21 898	5 159 168,80	0,85
Gestion immobilière et développement			10 250 946,36	1,69
VONOVA SE	EUR	349 623	10 250 946,36	1,69
Logiciels			27 084 469,70	4,46
SAP SE	EUR	114 619	27 084 469,70	4,46
Marchés de capitaux			8 477 290,50	1,40
NORDEA BANK ABP	EUR	807 361	8 477 290,50	1,40

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Matériaux de construction			5 793 333,46	0,95
CRH PLC	USD	64 840	5 793 333,46	0,95
Media			18 219 567,00	3,00
PUBLICIS GROUPE	EUR	176 889	18 219 567,00	3,00
Pétrole et gaz			29 344 320,36	4,83
TOTALENERGIES SE	EUR	549 828	29 344 320,36	4,83
Producteur et commerce d'énergie indépendants			15 052 080,24	2,48
AIR LIQUIDE SA	EUR	95 922	15 052 080,24	2,48
Produits alimentaires			10 803 212,64	1,78
DANONE	EUR	165 897	10 803 212,64	1,78
Produits chimiques			10 250 105,04	1,69
DSM-FIRMENICH AG	EUR	90 990	8 891 542,80	1,47
SYENSQO SA	EUR	19 254	1 358 562,24	0,22
Produits de soins personnels			14 748 434,55	2,43
L'OREAL	EUR	19 004	6 496 517,40	1,07
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	15 147	5 178 001,95	0,85
L'OREAL SA-PF 2026	EUR	8 992	3 073 915,20	0,51
Produits pharmaceutiques			18 673 292,40	3,08
MERCK KGAA	EUR	133 476	18 673 292,40	3,08
Produits pour l'industrie du bâtiment			13 820 839,00	2,28
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	161 270	13 820 839,00	2,28
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			60 013 407,80	9,88
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	17 768	9 928 758,40	1,64
ASML HOLDING NV	EUR	45 962	31 194 409,40	5,13
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	601 600	18 890 240,00	3,11
Services aux collectivités			22 345 501,43	3,68
E.ON SE	EUR	774 107	8 704 833,22	1,43
POSTE ITALIANE SPA	EUR	952 196	12 968 909,52	2,14
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	24 779	671 758,69	0,11
Services aux professionnels			5 893 848,54	0,97
BUREAU VERITAS SA	EUR	200 881	5 893 848,54	0,97
Services de télécommunication diversifiés			13 842 048,91	2,28
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	3 937 994	13 842 048,91	2,28
Services financiers diversifiés			15 144 105,60	2,49
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	68 094	15 144 105,60	2,49
Services liés aux technologies de l'information			12 559 007,80	2,07
CAPGEMINI SE	EUR	79 412	12 559 007,80	2,07

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Soins et autres services médicaux			248,50	0,00
AMPLIFON SPA	EUR	10	248,50	0,00
Textiles, habillement et produits de luxe			30 453 795,50	5,02
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	47 921	30 453 795,50	5,02
TITRES D'OPC			2 513 813,30	0,41
OPCVM			2 513 813,30	0,41
Gestion collective			2 513 813,30	0,41
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	23 484	2 513 813,30	0,41
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			35 823 711,18	5,90
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			25 029 094,76	4,12
Assurance			4 338,15	0,00
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	2	59,31	0,00
SCOR SE	EUR	181	4 278,84	0,00
Automobiles			1 958 416,30	0,32
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	3 350	121 772,50	0,02
RENAULT SA	EUR	39 036	1 836 643,80	0,30
Banques commerciales			6 074 487,23	1,00
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	80 968	551 068,21	0,09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	93 977	888 270,60	0,15
BNP PARIBAS	EUR	3 834	227 049,48	0,04
CAIXABANK SA	EUR	21 115	110 558,14	0,02
UNICREDIT SPA	EUR	111 552	4 297 540,80	0,70
Composants automobiles			18 679,87	0,00
VALEO	EUR	2 006	18 679,87	0,00
Equipements et instruments électroniques			270 270,96	0,04
LEGRAND SA	EUR	2 874	270 270,96	0,04
Hôtels, restaurants et loisirs			10 031 327,04	1,66
ACCOR SA	EUR	213 251	10 031 327,04	1,66
Logiciels			460 891,30	0,08
GETLINK SE	EUR	6 214	95 726,67	0,02
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	GBP	100 006	365 164,63	0,06
Pétrole et gaz			5 840 312,94	0,96
ENI SPA	EUR	446 166	5 840 312,94	0,96
Produits alimentaires			10 093,60	0,00
DANONE	EUR	155	10 093,60	0,00

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			259,37	0,00
NVIDIA CORP	USD	2	259,37	0,00
Services de télécommunication diversifiés			360 018,00	0,06
CELLNEX TELECOM SA	EUR	11 800	360 018,00	0,06
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 794 616,42	1,78
Banques commerciales			3 440 227,59	0,57
BK AMERICA 2.824% 27-04-33	EUR	625 000	616 164,97	0,10
CAN IMP BK SYD BBSW3R+0.69% 20-12-27	AUD	1 420 000	850 585,87	0,15
CW BK AUST 5.071% 14-09-28	USD	250 000	247 851,12	0,04
JYSKE BANK DNK 4.125% 06-09-30	EUR	555 000	577 087,21	0,10
KFW 1.125% 15-06-37 EMTN	EUR	1 000	825,65	0,00
ROYAL BANK OF CANADA 5,0% 01-02-33	USD	654 000	634 481,67	0,10
UBS GROUP AG 6.301% 22-09-34	USD	500 000	513 231,10	0,08
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			338 299,57	0,06
MACQUARIE GROUP 2.125% 01-10-31	GBP	334 000	338 299,57	0,06
Epargne et prêts hypothécaires			105 254,52	0,02
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.625% 12-03-29	EUR	100 000	105 254,52	0,02
Hôtels, restaurants et loisirs			331 697,41	0,05
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 3.375% 08-10-28	GBP	290 000	331 697,41	0,05
Marchés de capitaux			384 288,30	0,06
MORGAN STANLEY 5.148% 25-01-34	EUR	330 000	384 288,30	0,06
Pétrole et gaz			312 785,07	0,05
STATOIL A 0.75% 09-11-26 EMTN	EUR	323 000	312 785,07	0,05
Services aux collectivités			760 246,89	0,13
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-10-31	EUR	176 000	181 101,87	0,03
SLOVENIA GOVERNMENT INTL BOND 5,0% 19-09-33	USD	600 000	579 145,02	0,10
Services financiers diversifiés			4 085 136,44	0,67
Abbot Ireland Financing DAC 1,5% 27-09-26	EUR	520 000	513 226,78	0,08
DEUTSCHE BOERSE 3,75% 28-09-29	EUR	3 400 000	3 571 904,29	0,59
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4,0% 19-10-32	EUR	5	5,37	0,00
Textiles, habillement et produits de luxe			1 036 680,63	0,17
LVMH MOET HENNESSY 3,5% 05-10-34	EUR	1 000 000	1 036 680,63	0,17
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			-35 823 711,18	-5,90
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			27 518 207,08	4,53
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			27 518 207,08	4,53
Produits chimiques			4 761 882,72	0,78
SYENSQO SA	EUR	67 487	4 761 882,72	0,78

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			17 616 996,46	2,90
POSTE ITALIANE SPA	EUR	59 383	808 796,46	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	620 000	16 808 200,00	2,77
Soins et autres services médicaux			5 139 327,90	0,85
AMPLIFON SPA	EUR	206 814	5 139 327,90	0,85
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			16 359,49	0,00
Total			607 708 762,90	100,08

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	607 708 762,90
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	570 748,75
Autres passifs (-)	-1 045 572,51
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	607 233 939,14

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	EUR	490,072	55 126,46
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	EUR	1,000	120,94
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	EUR	927 176,217	240,50
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	EUR	579 518,134	118,61
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	EUR	210 048,636	118,79
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	EUR	414 309,617	127,71
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	EUR	1 098,329	113 099,16
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	EUR	800,970	107 877,96

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	569 618 153,77	357 188 102,76
Actions et valeurs assimilées	487 867 365,99	280 600 029,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	487 867 365,99	280 600 029,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	30 648 635,56	140 329,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 648 635,56	140 329,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	140 263,82
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	140 263,82
Titres de créances négociables	0,00	140 263,82
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 683 825,63	5 513 144,32
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 683 825,63	5 513 144,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	48 418 326,59	70 794 335,49
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	48 418 326,59	70 794 335,49
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	296 032,12	13 248 010,51
Opérations de change à terme de devises	0,00	13 179 410,51
Autres	296 032,12	68 600,00
COMPTE FINANCIERS	7 360 107,99	44 899 098,23
Liquidités	7 360 107,99	44 899 098,23
TOTAL DE L'ACTIF	577 274 293,88	415 335 211,50

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	506 588 577,36	328 017 338,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2,11	0,00
Report à nouveau (a)	2,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 873 879,39	2 340 606,00
Résultat de l'exercice (a,b)	6 079 364,72	4 274 929,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	525 541 825,58	334 632 874,22
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	43 451 807,83	21 863 583,33
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	43 451 807,83	21 863 583,33
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	76,60	79,88
Autres opérations temporaires	43 451 731,23	21 863 503,45
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	8 280 660,47	58 807 222,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	13 086 911,07
Autres	8 280 660,47	45 720 311,23
COMPTE FINANCIERS	0,00	31 531,65
Concours bancaires courants	0,00	31 531,65
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	577 274 293,88	415 335 211,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 086 409,89	117 789,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 998 697,94	5 294 442,49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	354 984,51	215 233,27
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 440 092,34	5 627 465,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 068 319,05	121 840,09
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 623,16	6 814,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 069 942,21	128 654,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 370 150,13	5 498 811,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 030 476,03	2 350 412,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 339 674,10	3 148 398,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-260 309,38	1 126 531,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 079 364,72	4 274 929,64

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010184846 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

FR0014005R06 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC

FR0014005R22 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC

FR0014005R14 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC
FR0014007EI4 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C : Taux de frais maximum de 0,45 % TTC
FR001400D807 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C : Taux de frais maximum de 1.763% TTC.
FR001400FU45 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D : Taux de frais maximum de 0.80% TTC.
FR0014007EJ2 - Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D : Taux de frais maximum de 0,45 % TTC

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU NR.

Ainsi, à compter du 03 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 03 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

La période d'observation de la part R1 débute le 31 octobre 2022.

La période d'observation de la part I-D débute le 20 mars 2023.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 20% pour la part L-C
- 20% pour la part N-C
- 20% pour la part P-C
- 20% pour la part PM-C
- 20% pour la part Z-C
- 20% pour la part Z-D
- 20% pour la part R1
- 20% pour la part ID

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	334 632 874,22	157 131 617,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	209 134 633,28	248 710 949,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-79 854 229,39	-48 064 351,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 340 236,64	13 052 313,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 052 640,29	-9 843 173,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	259 242,71	152 440,99
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-288 161,18	-68 799,15
Frais de transactions	-1 879 148,79	-1 827 852,74
Définitions de change	-140 531,78	-234 181,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 219 265,74	-27 524 486,75
<i>Déférence d'estimation exercice N</i>	<i>40 410 290,76</i>	<i>-7 808 974,98</i>
<i>Déférence d'estimation exercice N-1</i>	<i>7 808 974,98</i>	<i>-19 715 511,77</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Déférence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Déférence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice précédent sur plus et moins-values nettes	-403 448,75	0,00
Distribution de l'exercice précédent sur résultat	-1 157 690,48	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 339 674,10	3 148 398,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-2 608 250,45 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	525 541 825,58	334 632 874,22

(*) 29/12/2023 : Soulte fusion : 2 745,70€ et régularisation de 2 fins de prêt de titres sur la valeur DK00600094928 pour - 2 610 996,15€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 648 635,56	5,83
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	30 648 635,56	5,83
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	30 648 635,56	5,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 360 107,99	1,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	30 648 635,56	5,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 425 466,96	0,27	5 870 110,36	1,12	5 089 895,65	0,97	18 263 162,59	3,48
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 360 107,99	1,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 425 466,96	0,27	5 870 110,36	1,12	5 089 895,65	0,97	18 263 162,59	3,48
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	18 256 688,93	3,47	8 220 313,84	1,56	9 823 459,76	1,87	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	5 013 783,58	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	48,47	0,00	417,93	0,00
Créances	0,00	0,00	96 276,09	0,02	0,00	0,00	87,99	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	680,87	0,00	57 923,02	0,01	15 549,59	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	5 013 783,58	0,95	9 823 459,76	1,87	59,96	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	16,96	0,00	237,31	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
Souscriptions à recevoir		19 625,97
Coupons et dividendes en espèces		131 446,04
Autres créances		144 960,11
TOTAL DES CRÉANCES		296 032,12
DETTE		
Rachats à payer		110 243,07
Frais de gestion fixe		531 188,11
Frais de gestion variable		166 192,96
Collatéraux		7 131 178,00
Autres dettes		341 858,33
TOTAL DES DETTES		8 280 660,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-7 984 628,35

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	609,866	30 606 589,42
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	609,866	30 606 589,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	609,866	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	215 184,007	45 798 044,36
Parts rachetées durant l'exercice	-107 232,416	-22 499 357,58
Solde net des souscriptions/rachats	107 951,591	23 298 686,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	926 356,363	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	620 729,611	64 910 281,34
Parts rachetées durant l'exercice	-50 234,777	-5 282 077,76
Solde net des souscriptions/rachats	570 494,834	59 628 203,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	570 540,834	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 922,962	1 142 781,54
Parts rachetées durant l'exercice	-10 100,657	-1 051 768,27
Solde net des souscriptions/rachats	822,305	91 013,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 921,223	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	455 080,131	49 941 548,16
Parts rachetées durant l'exercice	-11 010,887	-1 254 149,87
Solde net des souscriptions/rachats	444 069,244	48 687 398,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	444 070,244	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	98,000	9 836 972,46
Parts rachetées durant l'exercice	-284,920	-28 355 578,14
Solde net des souscriptions/rachats	-186,920	-18 518 605,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	861,325	
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	70,000	6 898 416,00
Parts rachetées durant l'exercice	-219,082	-21 411 297,77
Solde net des souscriptions/rachats	-149,082	-14 512 881,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	706,970	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	175 422,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 029 433,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	637 546,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 931,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	226 964,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	473 892,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	-10 739,50
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	381 022,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 683 825,63
Instruments financiers à terme	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	2 683 825,63
Total des titres du groupe			2 683 825,63

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,00	0,00
Résultat	6 079 364,72	4 274 929,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 079 366,72	4 274 929,64

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D		
Affectation		
Distribution	393 961,24	0,00
Report à nouveau de l'exercice	5,88	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	393 967,12	0,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	609,866	0,00
Distribution unitaire	645,98	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	43 255,85	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,74	1,30
Total	1,74	1,30

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 342 930,98	1 603 195,14
Total	2 342 930,98	1 603 195,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	477 354,86	53,67
Total	477 354,86	53,67

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	116 391,69	91 840,10
Total	116 391,69	91 840,10

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-87 284,97	-0,27
Total	-87 284,97	-0,27

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 571 632,52	1 422 146,80
Total	1 571 632,52	1 422 146,80

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D		
Affectation		
Distribution	1 264 366,36	1 157 690,48
Report à nouveau de l'exercice	6,42	2,42
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 264 372,78	1 157 692,90
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	706,970	856,052
Distribution unitaire	1 788,43	1 352,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	97 769,41	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2,11	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 873 879,39	2 340 606,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	12 873 881,50	2 340 606,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D		
Affectation		
Distribution	600 303,30	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	3,78	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	600 307,08	0,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	609,866	0,00
Distribution unitaire	984,32	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2,94	1,05
Total	2,94	1,05

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 082 616,87	1 348 730,40
Total	5 082 616,87	1 348 730,40

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 552 698,41	48,00
Total	1 552 698,41	48,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	265 765,32	94 573,72
Total	265 765,32	94 573,72

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 386 462,30	0,81
Total	1 386 462,30	0,81

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 200 700,09	493 800,72
Total	2 200 700,09	493 800,72

	29/12/2023	30/12/2022
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D		
Affectation		
Distribution	982 688,30	403 448,75
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	2,55
Capitalisation	802 640,19	0,00
Total	1 785 328,49	403 451,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	706,970	856,052
Distribution unitaire	1 390,00	471,29

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	299 736 210,98	218 050 041,34	157 131 617,74	334 632 874,22	525 541 825,58
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	31 883 210,88
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	609,866
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	52 279,04
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	984,32
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	645,98
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	107,73	95,12	111,12
Nombre de titres	0,00	0,00	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	107,73	95,12	111,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,08	1,05	2,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,75	1,30	1,74
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C en EUR					
Actif net	132 113 499,51	132 586 536,00	157 131 294,54	156 480 006,06	205 857 219,95
Nombre de titres	737 455,245	762 274,568	723 272,629	818 404,772	926 356,363
Valeur liquidative unitaire	179,14	173,93	217,25	191,20	222,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,77	3,06	54,85	1,64	5,48
Capitalisation unitaire sur résultat	3,19	2,34	2,56	1,95	2,52

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	107,73	4 372,79	62 772 505,17
Nombre de titres	0,00	0,00	1,000	46,000	570 540,834
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	107,73	95,06	110,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,08	1,04	2,72
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,75	1,16	0,83
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	107,74	9 187 542,98	10 760 539,43
Nombre de titres	0,00	0,00	1,000	97 098,918	97 921,223
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	107,74	94,62	109,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,08	0,97	2,71
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,76	0,94	1,18
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	103,60	52 776 596,25
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,000	444 070,244
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,60	118,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,81	3,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,27	-0,19
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	93 008 869,94	89 427 339,54
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 048,245	861,325
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	88 728,17	103 825,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	471,07	2 555,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1 356,69	1 824,66

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	75 951 883,73	72 064 303,24
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	856,052	706,970
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	88 723,44	101 934,03
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	471,29	1 390,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135,32
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1 352,36	1 788,43
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Parts AMUNDI RESA ACTIONS EURO S en EUR					
Actif net	167 622 711,47	85 463 505,34	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1 279 068,648	672 004,113	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	131,05	127,17	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,49	2,24	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2,34	1,70	0,00	0,00	0,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	94 027	22 749 832,65	4,33
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	76 437	7 703 320,86	1,46
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	83 740	15 617 510,00	2,98
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	558 472	21 110 241,60	4,02
MERCK KGA	EUR	38 336	5 524 217,60	1,05
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	24 752	9 284 475,20	1,77
SAP SE	EUR	122 632	17 104 711,36	3,25
SIEMENS AG-REG	EUR	162 097	27 543 522,24	5,24
TOTAL ALLEMAGNE			126 637 831,51	24,10
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	305 227	17 922 929,44	3,41
TOTAL BELGIQUE			17 922 929,44	3,41
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	1 756 066	20 844 503,42	3,97
INDITEX	EUR	378 065	14 907 102,95	2,83
TOTAL ESPAGNE			35 751 606,37	6,80
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	107 733	4 865 222,28	0,93
NESTE OYJ	EUR	414 865	13 362 801,65	2,54
NORDEA BANK ABP	SEK	1 629 591	18 256 688,93	3,47
TOTAL FINLANDE			36 484 712,86	6,94
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	107 923	20 370 466,25	3,88
ESSILORLUXOTTICA	EUR	93 031	16 894 429,60	3,21
L'OREAL	EUR	33 884	15 269 824,60	2,90
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	15 147	6 825 995,55	1,30
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	23 181	17 005 581,60	3,24
MICHELIN (CGDE)	EUR	275 780	8 951 818,80	1,71
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	118 415	21 525 478,70	4,10
TOTALENERGIES SE	EUR	338 300	20 839 280,00	3,96
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	113 047	3 228 622,32	0,61
VINCI SA	EUR	156 218	17 761 986,60	3,38
TOTAL FRANCE			148 673 484,02	28,29
IRLANDE				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	536 143	4 406 023,17	0,84
CRH PLC	USD	131 298	8 220 313,84	1,56
KERRY GROUP PLC-A	EUR	82 939	6 523 981,74	1,25
TOTAL IRLANDE			19 150 318,75	3,65
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	417 499	17 188 433,83	3,27
SNAM	EUR	2 769 276	12 890 979,78	2,45
TOTAL ITALIE			30 079 413,61	5,72
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	105 376	7 884 232,32	1,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	19 430	9 131 128,50	1,74
ASML HOLDING NV	EUR	19 390	13 218 163,00	2,51
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	447 959	11 653 653,39	2,22
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 689 886	8 387 064,55	1,60
TOTAL PAYS-BAS			50 274 241,76	9,57
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	109 671	10 089 732,00	1,92
TOTAL SUISSE			10 089 732,00	1,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			475 064 270,32	90,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées			475 064 270,32	90,40
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	26 024	2 683 825,63	0,51
TOTAL FRANCE			2 683 825,63	0,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 683 825,63	0,51
TOTAL Organismes de placement collectif			2 683 825,63	0,51
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ANGLO AMERICAN	GBP	431 976	9 823 459,76	1,87
BUREAU VERITAS SA	EUR	110 000	2 515 700,00	0,48
ELEC DE PORTUGAL	EUR	1 424	6 486,32	0,00
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	20 220	301 480,20	0,06
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	6 749	155 969,39	0,03
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 803 095,67	2,44
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ACE INA 0.875% 15-12-29	EUR	327 000	290 160,16	0,06
AMERICA MOVIL 2.125% 10-03-28	EUR	248 000	241 927,91	0,04
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	562 000	546 844,80	0,10
ANHEUSER INBEV SANV 1.15% 22-01-27	EUR	293 000	281 757,45	0,05
APT PIPELINES 2.0% 15-07-30	EUR	435 000	396 720,91	0,07
ASML HOLDING NV 0.25% 25-02-30	EUR	300 000	258 650,16	0,05
BERK HATH 1.125% 16-03-27	EUR	228 000	217 187,17	0,04
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 06-11-29	EUR	900 000	859 853,55	0,16
BK AMERICA 0.583% 24-08-28	EUR	197 000	178 058,51	0,04
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	200 000	186 049,70	0,04
BOSTON SCIENTIFIC CORPORATION 2.65% 01-06-30	USD	1 594 000	1 293 030,55	0,25
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 5.33% 05-01-54	USD	200 000	185 172,98	0,04
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	1 000 000	918 212,57	0,17
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	EUR	700 000	649 806,98	0,13
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 11-03-33	EUR	800 000	642 917,36	0,12
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 0.25% 01-09-28	EUR	257 000	223 982,61	0,04
DANAHER 2.1% 30-09-26	EUR	279 000	274 468,49	0,05
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	200 000	181 587,96	0,04
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	1 009 000	854 268,12	0,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	EUR	243 000	259 233,38	0,05
General Motors Financial Co Inc 6.1% 07-01-34	USD	3 783 000	3 535 580,05	0,67
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	306 000	288 632,38	0,06
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	350 000	320 286,73	0,06
LLOYDS BANKING GROUP 1.5% 12-09-27	EUR	456 000	433 523,38	0,09
MC DONALD S 3.875% 20-02-31	EUR	1 622 000	1 692 173,60	0,32
MMS USA FINANCING INC 1.75% 13-06-31	EUR	4 200 000	3 846 225,21	0,74
NRW BANK EX LANDESBANK NORDRHEINWESTF 0.125% 13-05-24	EUR	1 443 000	1 425 466,96	0,27
NRW BANK EX LANDESBANK NORDRHEINWESTF 0.25% 04-07-25	EUR	2 296 000	2 207 955,79	0,42
NTT FINANCE 0.01% 03-03-25	EUR	347 000	333 147,60	0,06
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 0.625% 10-09-31	EUR	110 000	90 216,77	0,01
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	360	67 332,64	0,01
THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.5% 01-10-39	EUR	100 000	76 914,92	0,02
TORONTO DOMINION BANK THE 0.5% 18-01-27	EUR	580 000	540 373,84	0,10
TORONTO DOMINION BANK THE 1.952% 08-04-30	EUR	100 000	93 328,29	0,01
UNKNOWN FICTIF 1.25% 05-11-26	EUR	616 000	588 529,15	0,11
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 02-04-25	EUR	1 671 000	1 630 532,15	0,31
VERIZON COMMUNICATION 1.85% 18-05-40	EUR	450 000	359 339,40	0,07
VONOVA SE 1.625% 01-09-51	EUR	6 000 000	3 529 377,18	0,67
WESTPAC BANKING 1.45% 17-07-28	EUR	390 000	366 825,00	0,07
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 0.5% 01-07-28	EUR	322 000	282 983,20	0,06
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 648 635,56	5,83
TOTAL Titres reçus en garantie			43 451 731,23	8,26
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-43 451 731,23	-8,26
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
MERCK KGA	EUR	60 800	8 761 280,00	1,67
TOTAL ALLEMAGNE			8 761 280,00	1,67
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	100	5 872,00	0,00
TOTAL BELGIQUE			5 872,00	0,00
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	2 701	121 977,16	0,02
NESTE OYJ	EUR	35 291	1 136 723,11	0,22
TOTAL FINLANDE			1 258 700,27	0,24
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	299	56 436,25	0,02
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	16 657	12 219 575,20	2,32
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	459 000	13 109 040,00	2,49
TOTAL FRANCE			25 385 051,45	4,83
IRLANDE				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	73 649	605 247,48	0,12
KERRY GROUP PLC-A	EUR	12 905	1 015 107,30	0,19
TOTAL IRLANDE			1 620 354,78	0,31
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	11 882	489 181,94	0,09
TOTAL ITALIE			489 181,94	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 856 751	5 789 349,62	1,10
TOTAL PAYS-BAS			5 789 349,62	1,10
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	59 985	5 518 620,00	1,05
TOTAL SUISSE			5 518 620,00	1,05
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			48 828 410,06	9,29
Indemnités sur titres prêtés			-410 083,47	-0,08
Indemnités sur titres empruntés			-76,60	0,00
Créances			296 032,12	0,06
Dettes			-8 280 660,47	-1,58
Comptes financiers			7 360 107,99	1,40
Actif net			525 541 825,58	100,00

Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D	EUR	609,866	52 279,04
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D	EUR	706,970	101 934,03
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO L-C	EUR	1,000	111,12
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-C	EUR	861,325	103 825,31
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO N-C	EUR	926 356,363	222,22
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PM-C	EUR	97 921,223	109,88
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO P-C	EUR	570 540,834	110,02
Parts AMUNDI ESG IMPROVERS EURO R1-C	EUR	444 070,244	118,84

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	393 961,24	EUR	645,98	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	600 303,30	EUR	984,32	EUR
TOTAL	994 264,54	EUR	1 630,30	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ESG IMPROVERS EURO Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 264 366,36	EUR	1 788,43	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	982 688,30	EUR	1 390,00	EUR
TOTAL	2 247 054,66	EUR	3 178,43	EUR

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Annexe(s)

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - N (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010184846 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité de marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€1 520 -84,8%	€1 390 -32,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€6 450 -35,5%	€6 720 -7,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 180 -18,2%	€10 170 0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€11 300 13,0%	€12 530 4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2017.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 414	€3 666
Incidence des coûts annuels**	24,4%	7,2%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,51% avant déduction des coûts et de 0,34% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1 056,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	99,89 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	19,62 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.
 Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - PM (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005R06 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité de marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€1 920 -80,8%	€1 680 -30,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€7 440 -25,6%	€7 450 -5,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 480 -5,2%	€11 450 2,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€13 020 30,2%	€13 840 6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 152	€2 006
Incidence des coûts annuels**	11,7%	4,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,72% avant déduction des coûts et de 2,75% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	112,97 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,98 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - L (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005R14 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité de marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€1 920 -80,8%	€1 680 -30,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€7 410 -25,9%	€7 270 -6,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 540 -4,6%	€11 370 2,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€12 960 29,6%	€13 600 6,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement en 01/01/2018 et 29/12/2023.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 198	€2 307
Incidence des coûts annuels**	12,2%	4,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,09% avant déduction des coûts et de 2,60% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	138,17 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,98 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	19,89 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005R22 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'appréhender le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMI IND ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€2 080 -79,2%	€1 820 -28,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 040 -19,6%	€7 960 -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 310 3,1%	€12 320 4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€14 070 40,7%	€14 790 8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€442	€1 518
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,86% avant déduction des coûts et de 4,26% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	149,68 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	43,32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - Z (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014007EI4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 030	€1 770
	Rendement annuel moyen	-79,7%	-29,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 910	€8 150
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 100	€12 490
	Rendement annuel moyen	1,0%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 820	€15 140
	Rendement annuel moyen	38,2%	8,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€593	€1 125
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,66% avant déduction des coûts et de 4,55% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	50,84 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	42,21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,19 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - Z (D)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014007EJ2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous verser en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans vos portefeuilles.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€2 030 -79,7%	€1 770 -29,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€7 910 -20,9%	€8 150 -4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 100 1,0%	€12 330 4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€13 820 38,2%	€15 150 8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€593	€1 115
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,39% avant déduction des coûts et de 4,28% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	50,84 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	42,21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - R1 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400D807 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 050	€1 790
	Rendement annuel moyen	-79,5%	-29,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 900	€7 720
	Rendement annuel moyen	-21,0%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 020	€11 760
	Rendement annuel moyen	0,2%	3,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 790	€14 340
	Rendement annuel moyen	37,9%	7,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€620	€1 878
Incidence des coûts annuels**	6,2%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,52% avant déduction des coûts et de 3,30% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 2,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	196,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	180,83 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	43,54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ESG IMPROVERS EURO - I**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400FU45 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ESG IMPROVERS EURO, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement de la zone euro. L'objectif consiste à sélectionner essentiellement parmi les actions de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer l'indice MSCI EMU NR tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Elle s'appuie, à ce titre, sur la recherche de performance financière à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en sélectionnant les entreprises avec des fondamentaux attractifs et qui affichent des progrès réels et significatifs en matière d'ESG.

Le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;

-qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ; pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;

-dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement ainsi que la prise en compte de pratiques socialement responsables fondées sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à E. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions avec un minimum de 60%. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 120% de l'actif net. Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de l'actif de titres de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans un but de diversification, l'OPC peut néanmoins investir en direct ou par le biais d'OPC jusqu'à 20 % de son actif net en dehors de la zone euro : actions des sociétés des Etats européens membres de l'OCDE, actions des sociétés de pays émergents et actions des sociétés de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne (hors zone euro).

Afin de gérer la trésorerie du fonds et/ou de réduire l'exposition action en cas d'anticipations d'évolutions défavorables des marchés actions, le gérant a recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euro qui peuvent représenter jusqu'à 40 % de l'actif net ; toutefois, l'exposition liée à ces instruments est comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ESG IMPROVERS EURO est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité de marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ESG IMPROVERS EURO.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€2 090 -79,1%	€1 830 -28,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 140 -18,6%	€8 280 -3,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 350 3,5%	€12 670 4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€14 210 42,1%	€15 370 9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2013 et le 31/03/2014

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2013 et le 03/07/2014.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€327	€1 048
Incidence des coûts annuels**	3,3%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,64% avant déduction des coûts et de 4,85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,86% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	84,28 EUR
Coûts de transaction	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	43,54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ESG IMPROVERS EURO pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Identifiant d'entité juridique :
969500AO1647D0CQF881

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● Oui

● X Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **82,48 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le gérant a concentré le processus d'investissement sur les entreprises/secteurs/pays qui ont adopté, ou adopteront, une trajectoire ESG positive. Le gérant a identifié des opportunités d'investissement alignées sur l'objectif de génération d'alpha en se concentrant en particulier sur l'inclusion d'entreprises/secteurs/pays qui seront de grands gagnants ESG à l'avenir, qui ont (ou auront) une amélioration positive du profil ESG, tout en investissant également dans des entreprises/secteurs/pays qui sont actuellement des intendants ESG. En outre, le produit a obtenu une note ESG supérieure à celle de son Univers de Référence après que 20 % des titres les moins bien notés ESG ont été exclus de cet univers.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,334 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,049 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,311 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,019 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des

Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

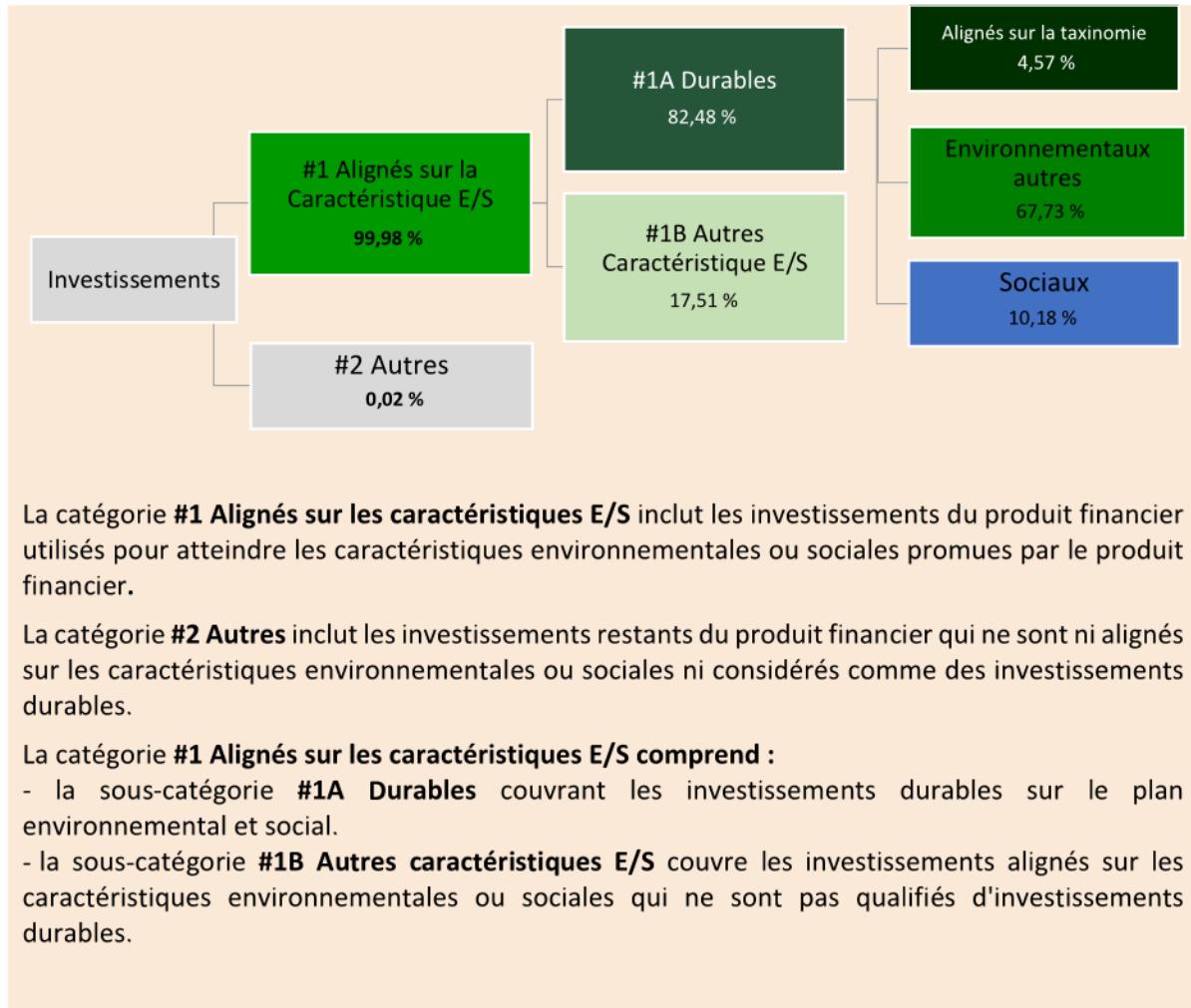
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	5,14 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	5,02 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	Pétrole et Gaz	France	4,83 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	4,74 %
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	4,46 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	4,02 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	3,97 %
KBC GROUP NV	Finance	Banques	Belgique	3,52 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	3,25 %
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Allemagne	3,11 %
MERCK KGAA	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Allemagne	3,08 %
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	Médias et Divertissement	France	3,00 %
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	Multi-Utilitaires	France	2,88 %
IBERDROLA SA	Services publics	Services publics d'électricité	Espagne	2,57 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	2,51 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?*

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>15,17 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipment de fabrication</i>	<i>9,89 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>8,17 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>8,04 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>6,53 %</i>

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	5,51 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	4,95 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	4,83 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	4,53 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	4,31 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	3,08 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	3,00 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	2,57 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	2,49 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	2,48 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	2,43 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	2,31 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	2,28 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	1,78 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	1,70 %

<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	1,69 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	0,97 %
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	0,96 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	0,41 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	-0,10 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,57 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

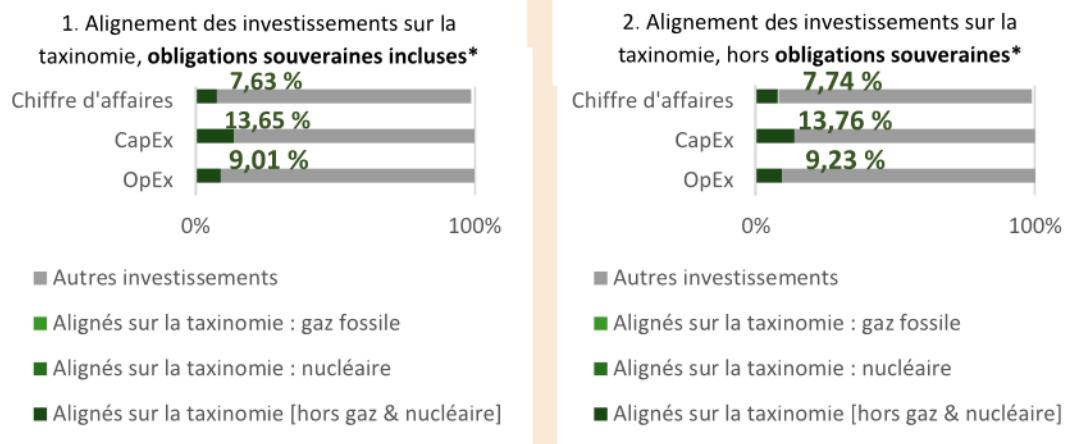
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,09 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 5,15 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2.30%.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le



symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **67,73 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,18 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM AMUNDI ESG IMPROVERS EURO

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC_FR

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.



La confiance, ça se mérite